

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DAC 551 Subventions (31.500 euros) à 9 associations au titre de l'aide à la diffusion du cinéma étranger.

Madame Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à 9 associations au titre de l'aide à la diffusion du cinéma étranger ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Indigènes Films, 19, rue de la Boulangerie, 93200 SAINT-DENIS. 44303-2021_05880

Article 2 : Une subvention de fonctionnements d'un montant de 4.500 euros est attribuée à l'association Ciné-Palestine, 147, rue de Clignancourt, 75018 PARIS. 183163-2021_05143

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association InC France-Mexique, 137 avenue Parmentier, 75010 PARIS. 77162-2021_04036

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Baatou Africa, 19, rue Paul Bert, 75011 PARIS. 192650-2021_04011

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Le Chien qui aboie, 4, rue des Arènes, Maison des Associations, 75005 PARIS. 15366-2021_04060

Article 6 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Autres Brésils, 21 ter, rue Voltaire, 75011 PARIS. 15907-2021_03826

Article 7 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Rivages Russie Événements, 26, rue Navarin, 75009 PARIS. 185691-2021_06155

Article 8 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Jangada, 38, boulevard Henri IV Maison des Associations, 75004 PARIS. 27101-2021_04081

Article 9 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association South Asia Paris New Art, 46, rue Pastourelle, 75003 PARIS. 105742- 2021_04162

Article 10 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 31.500 euros sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO